

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-KANI

COMMUNE DE KAELE

SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

KAELE COUNCIL

SIGAMP

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°01/ASMI/C-KLE/SIGAMP/2025 DU 13 NOVEMBRE 2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
TECHNIQUE ET D'UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET
INTEGRÉ DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADES : Cas des Sites « Sahel Vert »
DANS LA COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI,
REGION DE L'EXTREME-NORD.
(En procédure d'urgence).

Financement : FEICOM/Commune de Kaélé, Programme Guichet-Climat, Exercice : 2025 et Suivants

1. Objet

Dans le cadre du Programme « Guichet Climat » mis en place par le Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) afin de financer des projets visant à renforcer la résilience des territoires, la Commune de KAELE a bénéficié d'un financement d'un montant de **soixante millions (60 000 000) de FCFA** pour la mise en œuvre d'un projet intégré de restauration des écosystèmes dégradés des 10 anciens périmètres forestiers dits « Sahel Vert » établis dans les années 1970 dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la désertification.

En effet, la Commune de Kaélé est confrontée à une dégradation progressive des terres due à la déforestation, au surpâturage et à certaines pratiques humaines non contrôlées. Il convient de relever que les Sites sahel Vert créés autour des villages de la Commune de Kaélé font face aux pressions anthropiques et se sont largement dégradés. La variabilité climatique, les activités humaines et la faiblesse institutionnelle locale conduit à un cercle vicieux de précarisation des écosystèmes. Le changement climatique provoque des sécheresses, tandis que les pratiques humaines comme le surpâturage, la déforestation (pour le bois de chauffage, le charbon ou l'agriculture), l'agriculture itinérante et les feux de brousse aggravent la situation en détruisant le couvert végétal et en dégradant les sols. Cette situation entraîne des conséquences négatives sur les terres agricoles, les habitats riverains et la biodiversité locale. Ainsi, la restauration des 10 sites « Sahel Vert » dégradés, représente une mesure d'adaptation forte, apte à freiner les processus de désertification, renforcer la résilience écologique et socio-économique des communautés locales et participer aux engagements climatiques nationaux.

Le projet vise notamment à :

- Restaurer la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Améliorer les moyens de subsistance des populations locales ;
- Renforcer la résilience au changement climatique ;
- Prévenir les conflits et promouvoir la cohésion sociale ;
- Contribuer aux objectifs nationaux et internationaux.



La mise en œuvre de ce projet nécessite au préalable la réalisation d'études techniques complètes, environnementales et sociales, permettant de disposer de données fiables pour reboiser restaurer les écosystèmes dégradés, estimer les coûts, évaluer les impacts et préparer les documents d'appel d'offres.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif des prestations est de réaliser les études techniques et environnementales nécessaires à la mise en œuvre du projet intégré de restauration des écosystèmes dégradés des 10 anciens périmètres forestiers dits « Sahel Vert », notamment moyennant la réalisation de :

- Une étude technique complète du projet ;
- Une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour ce faire le consultant devra trouver le meilleur compromis possible entre les considérations ci-après :

- (a) La demande exprimée par le Maître d'ouvrage ;
- (b) Le meilleur impact socio-économique (optimisation des coûts, amélioration de l'accès aux services, amélioration de la sécurité, etc.) ;
- (c) Les moyens financiers disponibles ;
- (d) La création d'emplois (privilégier la méthodologie HIMO) ;
- (e) Les aspects techniques, tant du point de vue de la réalisation que de l'exploitation/maintenance (facilité d'entretien, dégagement des emprises...) ;
- (f) La cohérence du développement de la ville (intégration dans un document de planification existant, concordance avec les politiques sectoriel) ;
- (g) L'ingénierie sociale avec un accent sur la mise en place d'un cadre participatif visant l'organisation et la sensibilisation des populations bénéficiaires, ainsi que le renforcement de leur capacité à participer à la préservation des infrastructures, en concertation avec les autorités publiques.

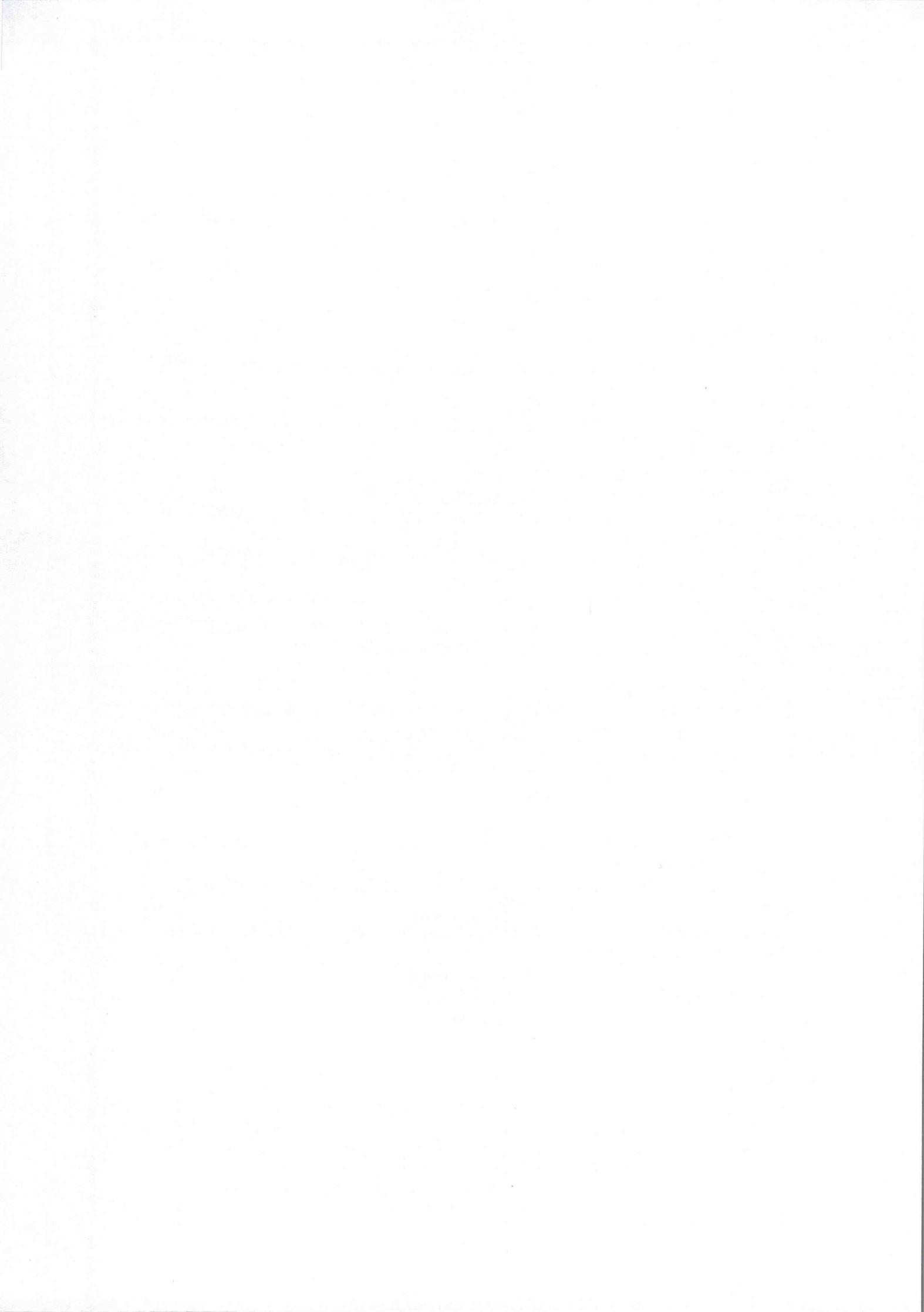
Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Établir un diagnostic complet de l'état des écosystèmes dégradés, comprenant cartographie, localisation GPS et classification des zones critiques ($\geq 90\%$ du linéaire étudié) ;
- Proposer au moins deux options techniques de restauration des terres dégradées (la reforestation et le boisement, l'utilisation de techniques anti-érosion, l'amélioration de la fertilité des sols, l'introduction de cultures adaptées et de rotations), avec des espèces adaptées au contexte sahélien, estimations de coûts et impacts environnementaux.
- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière Communale (capacité annuelle, espèces, moyens matériels et humains requis) ;
- Produire une NIES intégrant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conforme aux normes MINEPDED, incluant un plan de suivi sur 3 ans.
- Produire l'APS, APD et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) prêt pour passation de marché, comprenant les pièces techniques validées ;
- Formuler un plan d'entretien et de pérennisation des terres restaurées, fondé sur les capacités réelles de la Commune (budget, personnel, organisation).

3. RÉSULTATS ATTENDUS

L'étude aura comme résultats :

- ☞ Un Avant-Projet-Sommaire du projet/ des projets, qui servira de base pour une étude technique qui suivra après et intégrant un avis (avec justification) sur la faisabilité du projet/ des projets, se basant sur les critères cités ;
- ☞ Une étude Avant-Projet Détailé réalisé sur la base des éléments retenus à l'issue de la phase d'APS ;
- ☞ Un Dossier de Consultations des Entreprises rédigé sur la base des propositions opérées à l'issue de l'APD dans la limite du budget disponible ;
- ☞ Une Notice d'Impact Environnemental et Social.



3. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations prévues sont réparties en **quatre missions** relatives aux études d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant-Projet Détailé et d'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises et de la Notice d'Impact Environnemental et Social. Chacune de ses missions fera l'objet d'une validation.

☞ Mission 1 – Études d'Avant-Projet Sommaire (APS)

Objectif : Établir un diagnostic technique, environnemental et socio-économique du site et proposer des options d'aménagement.

Prestations attendues :

- Étude préliminaire de démarrage : méthodologie, calendrier, plan d'action, organisation de l'équipe, état des lieux, difficultés anticipées, validation du plan de travail.
- Diagnostic technique : cartographie et relevés topographiques sommaires des Ecosystèmes concernés, étude pédologique, hydrologique et environnementale préliminaire.
- Diagnostic socio-économique : identification des usagers, usages actuels, attentes des populations, contraintes sociales et foncières.
- Identification et analyse comparative des options techniques de reboisement et de restauration des terres.
- Étude de faisabilité préliminaire pour la création de la pépinière (capacité, emplacement, espèces, équipements nécessaires).
- Proposition d'options avec estimation sommaire des coûts et analyse multicritère.
- Élaboration des TDR de la NIES pour validation par le MINEPDED.

☞ Mission 2 – Avant-Projet Détailé (APD)

Objectif : Développer en détail les solutions retenues après validation de l'APS.

Prestations attendues :

- Levés topographiques détaillés et relevés géotechniques, hydrologiques et pédologiques ;
- Conception technique détaillée : plans, coupes, mètres détaillés, notes de calcul ; Evaluation des écosystèmes, la planification intégrant des espèces locales adaptées, le choix des méthodes (régénération naturelle, reboisement actif), la gestion des sols, la prise en compte des besoins des communautés locales pour assurer l'acceptation et la pérennité du projet, et un suivi-évaluation adapté pour ajuster les actions au fil du temps
- Études de conception de la pépinière (plan de plantation, schéma de gestion, phasage) et évaluation de la rentabilité ;
- Étude hydrologique/hydraulique approfondie des zones d'intervention.
- Conception et spécifications techniques des activités de reboisement et de restauration des terres dégradées et/ou des ouvrages de stabilisation et de réhabilitation ;
- Plan de gestion et d'entretien prévisionnel des écosystèmes reboisés et restaurés ;
- Intégration systématique des volets Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (HSST) dans les prescriptions relatives au suivi et contrôle des travaux ;
- Évaluation détaillée des coûts et phasage des travaux ;
- Rapport photographique et fiches techniques des zones d'intervention.

☞ Mission 3 – Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Objectif : Fournir au maître d'ouvrage un dossier prêt pour le lancement des travaux.

Prestations attendues :

- Cahiers des spécifications techniques (ST) ;
- Devis quantitatif et estimatif (DQE) ;



- Bordereaux des prix unitaires (BPU) ;
- Liste du matériel et personnel clé pour exécution ;
- Plans de situation et d'exécution ;
- Avant-métré détaillé ;
- Rapport de présentation et estimation confidentielle ;
- Planning prévisionnel des travaux.

☞ Mission 4 – Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)

Objectif : Évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux du projet.

Prestations attendues :

- Description du projet et de son environnement ;
- Cadre juridique et institutionnel applicable ;
- Identification et évaluation des impacts ;
- Mesures d'atténuation et bonification ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) avec indicateurs de suivi.
- Enquête de voisinage et consultation publique ;
- Annexes : TdR validés, documents fonciers, cartes thématiques.

Le consultant prendra les dispositions nécessaires pour la production et la validation des TDR et du rapport NIES par les autorités habilitées. La NIES devra être validé par le Maître d'ouvrage et le MINEPDED.

5. Méthodologie proposée

L'approche recommandée est participative, intégrée et pluridisciplinaire. Elle comprendra :

- Revue documentaire et analyse des données existantes ;
- Visites de terrain et collecte de données (topographiques, pédologiques, hydrologiques, sociales) ;
- Enquêtes auprès des populations locales et parties prenantes (chefferies, usagers de l'eau, agriculteurs) ;
- Utilisation d'outils SIG pour la cartographie ;
- Analyse multicritère pour le choix des solutions techniques ;
- Si jugé adéquat, formulation de différentes options d'aménagement/investissement ;
- Évaluation des impacts environnementaux selon les lignes directrices du MINEPDED.

6. Participation et origine

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est ouverte à tous les opérateurs économiques installé au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine des études similaires.

7. Financement AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt sont financées par le Budget du FEICOM, exercice 2025, chapitre 65 article 00 paragraphe 00 pour la part en contribution de solidarité et chapitre 25 article 00 paragraphe 20 pour la part en APC, payable par l'Agent Comptable du FEICOM, et éventuellement sur les budgets subséquents.

8. Constitution du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, chaque Cabinet ou bureau devra présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

a) Volume 1 : Pièces administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des dossiers. Il s'agit de :



- 1 - Une lettre de motivation dûment signée et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est présélectionné avec une indication de l'adresse et la localisation de la structure ;
- 2 - Une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur et acquittée à la main assortie d'une quittance de versement à la CDEC d'un montant de cent quarante-huit mille (148 000) FCFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres ;
- 3 - Une copie du registre de commerce ou copie de l'attestation de conformité fiscale timbrée ;
- 4 - Une copie de l'Attestation de non redevance fiscale ;
- 5 - Une copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service compétent ;
- 6 - Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Grande instance ou Première instance du domicile du candidat ;
- 7 - Une attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;

En cas de groupement de BET, en plus de l'accord de groupement notarié, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

NB : Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus après épuisement du délai réglementaire entraînera la non recevabilité de la candidature.

b) Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre :

b1- Les moyens humains : le Cabinet devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé composée de

N° Personnels clés :

L'équipe du consultant sera constituée d'un personnel clé comprenant les experts suivants :

1- **Chef de mission** : un expert en Agroforesterie ou Ingénieur des Eaux et Forêts, titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine de l'Agroforesterie ou des Eaux et Forêts, avec à son actif une expérience d'au moins 10 ans et un projet en pépinière et reboisement ainsi qu'une expertise en qualité de chef de mission de projet d'au moins trois (03) projets similaires.

Membres :

- 2- **Expert environnemental** : titulaire d'un diplôme universitaire en Sciences environnementales, avec une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la fonction d'Expert Environnemental et trois (03) projets similaires auxquels ce personnel a participé en tant qu'Expert Environnemental (Ingénieur de suivi) ;
- 3- **Un Expert Géomaticien ou Cartographe (BAC+5) et 5 ans d'expérience minimum, titulaire d'un Diplôme de Géomaticien ou Cartographe**. Qualification (Justifie d'au moins cinq (05) ans d'expérience en topographie et au moins trois (03) projets similaires auquel cet expert ou personnel a participé en tant que Géomaticien/cartographe)
- 4- **Un Expert en Botanique Bac +5 et 5 ans d'expérience minimum** : titulature d'un Diplôme d'ingénieur ou Universitaire spécialiste en Botanique. Qualification (justifiée par au moins trois (03) projets similaires auxquels ce personnel a participé en tant que botaniste)
- 5- **Un Socio-économiste** : titulaire d'un diplôme universitaire en Sciences économiques, avec une expérience en diagnostic participatif d'au moins 3 ans et au moins trois (03) projets similaires.

Pièces à fournir : (l'absence de l'une d'elles vaut la non prise en compte de l'Expert)

- Les Curricula Vitae de son personnel, datés et signés ;
- La copie conforme du diplôme certifiée par une autorité compétente ;

B2- Les références en ce qui concerne les prestations similaires

Le Bureau/Cabinet présentera les références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans le présent Avis. Pour être validée, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie de la première et dernière page du contrat ;



- Le nom du Maître d'ouvrage ;
- Le lieu d'exécution du projet ;
- Le certificat de bonne exécution ou l'attestation des services faits.

NB : La non- production de l'une de ces pièces entraînera, pour le personnel concerné, la note zéro (0) Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, les pages de signatures, conjointement avec les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Ces documents devront être clairs et lisibles.
Seules les références provenant des structures étatiques (ministères, mairies, sociétés de développements, etc.) seront acceptées.

B3- Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat dressera la liste des moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste :

- Des moyens logistiques (véhicules) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises) ;
- Du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, photocopieuse) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures) ;
- Des logiciels du génie civil (fournir les factures des fournisseurs) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures) ;
- Du matériel géotechnique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (balance, jeu de tamis, moule Proctor, densitomètre à membrane, pénétromètre, appareil de Casagrande) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures) ;
- La liste de tout autre matériel topographique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours de l'opération (distance mètre, chaîne, théodolite, porte-mire, ou station totale) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures).

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du BET concerné.

B4- L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET ou du mandataire du groupement, devra permettre à Monsieur le Maire de la Commune de Kaélé de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives à la référence ou aux matériels déclarés par le candidat.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

9. Remises des offres

Chaque offre sera rédigée en français ou en anglais.

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé, ainsi qu'une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise le même jour que ci-dessus, au plus tard le **03 Décembre 2025 à 10 heures** à la Commune de Kaélé, Service SIGAMP logé au Centre de promotion de la Femme et de la Famille.

La copie de sauvegarde ainsi que l'offre financière témoin devront être transmises sous pli scellé avec les indications claires et lisibles respectives « copie de sauvegarde » et « Offre Financière Témoin », en plus de la mention ci-après :

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°01/ASMI/C-KLE/SIGAMP/2025 DU 13 NOVEMBRE 2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE ET D'UNE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET INTEGRE DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADES : CAS DES SITES « SAHEL VERT », DANS LA COMMUNE DE KAELE,
DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD
(EN PROCEDURE D'URGENCE)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »



Acquisition des documents relatifs à cette Manifestation d'Intérêts :
La description exhaustive des prestations concernées sera précisée dans le Dossier d'Appel d'Offres Restreint à l'issue de la phase de pré-qualification.

10. Délai de Livraison

La mission se déroulera sur une durée maximum de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service.

Cette durée tient compte des périodes de réalisation des prestations et celles de validation des livrables par le maître d'ouvrage.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations réparties comme suit :

Désignation	Délais d'exécution	Exemplaires
Rapports d'études préliminaires de démarrage	0,5 mois à partir de l'OS de démarrer l'étude	5
Rapports d'étude d'APS	1 mois à partir de la validation du rapport d'études préliminaires de démarrage	5
Rapports d'étude d'APD	0,5 mois à partir de la validation du rapport d'APS	5
Dossiers de Consultation des Entreprises et NIES	0,5 mois à partir de la validation du rapport d'APS	5

Les rapports seront validés par un comité composé des représentants de la Commune, du FEICOM, de l'Ingénieur du Marché, du MINMAP (Observateur) pour le rapport final, le Délégué Départemental du MINEPDED et toute autre personne invitée par le Maître d'Ouvrage.

Les documents définitifs des études seront fournis sur support papier ainsi qu'un reproductible pour les plans et sur CD-Rom. Les pièces graphiques seront au format «DXF» ou «DWG» et les documents écrits seront aux formats Microsoft Word ou Excel.

11. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

11.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Dossier administratif ou technique non-conforme ;
- Dossier administratif incomplet 48 heures après la date de soumissionnement ;
- Absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;
- Absence d'une attestation d'accréditation (Agrément) délivrée par le MINEPDED ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.

11.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur La notation des critères essentiels ci-après ne se fera par points.



N°	Critères	Notation
1	Expériences du Cabinet (générales et spécifiques)	65 points ✓
2	Personnel qualifié	30 points
3	Présentation de l'offre	10 points
Note totale		100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 75 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de KAELE, Tél : (237) 698 506 153 ou 697 04 54 02

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ou le Maître d'Ouvrage Tel : (237) 222 22 86 33.

13. Evaluation et publication des résultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par un Comité Ad' Hoc mis sur pied par le Maire de la Commune de Kaélé et les Compagnies retenues seront informées des résultats par voie de communiqué officiel.

La publication de l'Appel d'Offres Restreint fera office de résultat de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt
L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

Kaélé, le ... 13 NOV 2025

Le Maire (Maître d'Ouvrage)

The stamp is circular with the following text:
 REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - Travail - PROGRES
 COMMUNE DE KAELE
 DÉPARTEMENT DU NORD
 RÉGION DE L'EXTRÉME-NORD
 LE 13 NOVEMBRE 2025
 MAYO-KANI

Copies :

- PREFET MAYO-KANI (pour affichage) ;
- FEICOM/EN (pour information) ;
- ARMP/EN/Maroua (pour publication et archivage) ;
- DD/MINMAP/Mayo-Kani/Klé ; (pour information).
- PRESIDENT CIPM/Mayo-Kani/(pour information).
- Affichage (pour information).

